Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916) du

MARDI 7 NOVEMBRE 1916

Voici un des derniers traits de la « furor » germano-flamingante

il est défendu d'expédier en Flandres des livres de langue française. Si un professeur de cette région a besoin d'un ouvrage classique français, il doit demander à la « Kommandantur » l'autorisation de se le faire envoyer de Bruxelles. La « Kommandantur » juge s'il y a nécessité. Mais il ne peut, sous aucun prétexte, en commander plusieurs exemplaires pour ses élèves. Ceux-ci doivent se servir exclusivement de méthodes flamandes — même pour apprendre le français!